

# ÉDITORIAL

## Lancement du programme de recherche technologique « Ecotechnologies et Développement Durable » du GIP-ANR

**Philippe Freyssinet**

GIP-ANR, Responsable du Programme ([philippe.freyssinet@gip-anr.fr](mailto:philippe.freyssinet@gip-anr.fr))

**Jean Marc Mérillot**

ADEME, Direction de la Recherche ([jean-marc.merillot@ademe.fr](mailto:jean-marc.merillot@ademe.fr))

En février dernier, le GIP-ANR était créé. Il a pour mission de soutenir le développement des recherches fondamentale et appliquée, le partenariat entre le secteur public et privé et de contribuer au transfert des résultats de la recherche vers le monde économique. Pour l'année 2005, le GIP-ANR est doté d'une capacité de financement d'opérations pluriannuelles de 700 M€.

C'est dans ce cadre qu'a été lancé le 1<sup>er</sup> juin dernier le premier appel à projets du Programme de Recherche PRECODD « Ecotechnologies et Développement Durable ». Le programme, actuellement financé par le GIP-ANR, avec l'ADEME comme établissement support, subventionnera des projets en partenariat public-privé à hauteur de 350 à 1000 k€ en moyenne.

Les ecotechnologies couvrent l'ensemble des technologies visant à réduire les émissions polluantes et diminuer les impacts de la pollution sur l'environnement et la santé. Il faut rappeler que le chiffre d'affaire 2004 des éco-industries en Europe est d'environ 200 milliards d'euros (soit environ 500 euros par personne) et occupe environ 2 millions d'emplois. 80 % du volume d'affaires vise la gestion des rejets et émissions polluantes et 20 % vise la gestion des ressources naturelles. Ce secteur d'activité croît à un rythme d'environ 5% par an en Europe depuis une dizaine d'années. Les applications dans le secteur privé y occupent une part croissante avec désormais 60%. La France joue un rôle primordial dans ce marché notamment par sa présence industrielle, mais également par son offre scientifique.

C'est dans ce contexte que la Commission Européenne a élaboré un plan d'action en faveur des ecotechnologies en 2003 (ETAP en anglais<sup>2</sup>) qui vise contribuer à la croissance tout en améliorant la qualité de l'environnement et en protégeant les ressources naturelles. L'ambition de ce plan est de renforcer le rôle des ecotechnologies dans la compétitivité des entreprises et de promouvoir un modèle européen de développement durable.

Le programme PRECODD se veut en lien avec les objectifs affichés dans le cadre du plan d'action européen ETAP et les programmes de recherche associés du futur 7<sup>ème</sup> PCRD. Un des objectifs majeurs de ce programme est de favoriser l'émergence et la diffusion de technologies innovantes par un effort ciblé de recherche sur différents types de verrous qui peuvent être technologiques mais aussi organisationnels, réglementaires, économiques et sociaux. En conséquence, il s'agit de favoriser un partenariat entre les organismes de recherche, les grandes entreprises, les PME en tant que fournisseurs de services et les pouvoirs publics en tant que donneurs d'ordres et autorités réglementaires. Le programme s'organise autour de trois axes : (1) les nouveaux procédés de production et de traitement (2) la protection des ressources naturelles, (3) la maîtrise rationnelle et intégrée des émissions polluantes.

En matière de nouveaux procédés de production et de traitement, les objectifs technologiques visent des gains significatifs de performance au niveau des flux et des rejets des filières industrielles (émissions atmosphériques, notamment gaz à effet de serre, gestion de l'eau, efficacité énergétique, cycle des matières premières et réduction de la production ou de la nocivité des déchets).

La seconde priorité de recherche concerne les technologies dédiées à la protection des ressources naturelles et plus particulièrement l'eau, les sols et les environnements côtiers. Ceci comprend les risques et situations accidentels, notamment marins. Le programme focalise ses actions sur l'amélioration des systèmes de mesure, d'exploitation des données, et les technologies innovantes de traitement. L'optimisation des ressources naturelles par des concepts innovants forme l'autre composante de cet axe de recherche.

Enfin, le troisième axe se focalise sur la maîtrise rationnelle et intégrée des émissions polluantes. Il s'agit d'une question essentielle pour l'évaluation des bilans environnementaux, de la performance des ecotechnologies et des politiques

environnementales. Il s'agit là de bâtir des outils de gestion intégrée des émissions polluantes en fonction de scénarii de politiques environnementales incluant notamment les facteurs d'externalités. Cela peut s'appliquer à différentes échelles, depuis le site isolé jusqu'aux agglomérations.

Le programme PRECODD se positionne comme un instrument visant à fédérer la communauté scientifique française et les industriels concernés autour des écotechnologies et en facilitant des convergences avec les recherches et les technologies dans d'autres disciplines comme la santé, la chimie, la physique, les biotechnologies, la microélectronique, les sciences des matériaux, etc.

<sup>1</sup> [www.gip-anr.fr/appels/2005/precodd.htm](http://www.gip-anr.fr/appels/2005/precodd.htm)

<sup>2</sup> COM(2003)131, « Elaboration d'un plan d'action en faveur de l'écotechnologie » ; [<http://europa.eu.int/comm/environnement/etap>]



## NOTE AUX AUTEURS

**Déchets, Sciences & Techniques revue francophone d'écologie industrielle publie les résultats de travaux réalisés dans le domaine de l'écologie industrielle, principalement consacrés aux déchets, aux sols pollués et aux impacts environnementaux. Les articles peuvent être proposés par des laboratoires scientifiques ou relater des expériences industrielles. La revue est ainsi le lieu privilégié des échanges entre recherche et expertise.**

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- 1) Approche bio-physico-chimique du déchet ;
- 2) Procédés de traitement des déchets ;
- 3) Caractérisation et traitement des sols et sites pollués ;
- 4) Évaluation environnementale et management des systèmes et des procédés ;
- 5) Ecotoxicologie, toxicologie et santé ;
- 6) Économie, droit, sociologie, évaluation des politiques publiques ;
- 7) Communication, formation.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE PUBLICATION

1 - La langue de rédaction est le français. Les articles doivent être accompagnés d'un résumé en français de 100 mots environ, et d'un résumé en anglais plus conséquent (200 mots environ).

2 - Présentation des articles. L'article type comportera environ 5 pages imprimées incluant textes, figures et références soit l'équivalent de 15 000 signes. Les textes originaux doivent être expédiés sur disquette en mentionnant les logiciels utilisés.

3 - L'auteur doit adresser une version papier en 3 exemplaires pour le comité scientifique, comportant tableaux, figures, ou photographies éventuels. Les fichiers de tableaux ou de figures existants doivent être joints sur la disquette avec originaux papier.

L'article doit impérativement comporter les éléments suivants :

- Titre ;
- Nom, qualité et coordonnées de l'auteur ou des auteurs ;
- Résumés en français et anglais ;
- Mots clés ;
- Texte principal ;
- Références ;
- Nomenclatures (symboles et unités).

4 - L'article doit être accompagné d'une note précisant, la ou les thématique(s) souhaitée(s) par l'auteur, selon la répartition de la revue (de 1 à 7).

5 - Les mises au point et revues bibliographiques sont acceptées dans les mêmes conditions que les articles.

6 - La revue est également ouverte :

- aux résumés de thèse ;
- aux résumés de mémoires de DEA et DESS ;
- aux rapports de stage de Mastère ;
- aux informations sur les colloques et séminaires relatifs aux thématiques de la revue.

### ENVOI DES ARTICLES

Pierre Moszkowicz

mél : [pierre.moszkowicz@insa-lyon.fr](mailto:pierre.moszkowicz@insa-lyon.fr)

Les articles de la revue sont consultables sur le site [pro-environnement.com](http://pro-environnement.com)

**Rédacteur en chef :** Pierre Moszkowicz, Directeur du Laboratoire d'analyse environnementale des procédés et des systèmes industriels (Laepsi) à l'Insa de Lyon.